

**Légende :**

AS1 Périmètre de protection de captage d'eau potable :

— Périmètre de protection éloigné

AC1 Monument Historique :

★ Monument classé

☆ Monument inscrit

AC1 Champ de visibilité de monument historique

AC2 Site et monument naturel classés ou inscrits

PT1 Protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques :

□ Zone de garde

□ Zone de protection

PT2 Protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles :

Zone primaire de dégagement

Zone secondaire de dégagement

Zone spéciale de dégagement

PT3 Lignes et installations de télécommunication :

En terrain privé

En terrain public

I4 Ligne électrique :

← Ligne électrique aérienne 63kv

← Ligne électrique aérienne 225kv

PM1 Plan de protection des risques naturels : PPR de la Bruche

Zone I

Zone II

Zone III

Zone IV

PM 3 Plan de prévention des risques technologiques :

Zone Grise G

Zone d'interdiction R

Zone d'autorisation sous conditions B

T1 Chemin de fer

A/S Fortification, place forte, postes et ouvrage militaire

EL7 Alignement des voies

I3 Canalisations de transport de gaz



**PLU** Plan Local d'Urbanisme

Commune de **MOLSHEIM**


**Plan des Servitudes d'Utilité Publique**  
1/5000

---

Ville de Molsheim  
Révision du POS en vue de sa transformation en PLU  
PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal  
en date du 20/03/2017

A Molsheim, le **22 MARS 2017**  
Le Maire



Laurent Furst